

## **Compte rendu du Conseil Municipal jeudi 12 janvier 2023 à 20h30**

**Présents** : Mme AJCHENBAUM Judith, M BONTE Erwan, M DANIEL Francis, Mme FRASSIN Claudine, M JAROSZ Axel, M KAPPEL Sébastien, M KORTE Stéphane, M PECH Anthony, Mme RAYNAUD Inès, M SARRAN Jérôme.

**Représentés** : Mme BUC Agnès par Mme FRASSIN Claudine, Mme LOPEZ Angélique par M KAPPEL Sébastien, Mme AURAND Aurélie par AJCHENBAUM Judith.

**Excusé** : M MEYSSONNIER Noël.

**Absente** : Mme SUDRE Catherine.

**Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 12 décembre 2022, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.**

### **1- DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire M PECH Anthony.

### **2- INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame FRASSIN Claudine, 1ère adjointe, qui a donné lecture des résultats constatés au procès-verbal de l'élection du 8 janvier 2023 et a déclaré installer Monsieur JAROSZ Axel et Madame RAYNAUD Inès dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

### **3- ÉLECTION DU MAIRE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17, Madame la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque Conseiller Municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	13
- bulletins blancs ou nuls :	0
- suffrages exprimés :	13
- majorité absolue :	7

A obtenu :

- Madame Judith AJCHENBAUM : 13 voix

Madame Judith AJCHENBAUM ayant obtenu la majorité absolue est proclamée maire.

### **4- FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la création de quatre postes d'adjoints au maire.

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **5- ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et L.2122-7-1, Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue,

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

### ***Election du premier adjoint au maire***

#### **Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 13

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

A obtenu :

Madame FRASSIN Claudine 13 (treize) voix

Madame FRASSIN Claudine, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 1ère adjointe au maire et immédiatement installée.

### ***Election du deuxième adjoint au maire***

#### **Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 13

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

A obtenu :

Monsieur SARRAN Jérôme 13 (treize) voix

Monsieur SARRAN Jérôme, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 2° adjoint au maire et immédiatement installé.

### ***Election du troisième adjoint au maire***

#### **Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 13

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

A obtenu :

Monsieur PECH Anthony 13 (treize) voix

Monsieur PECH Anthony, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 3° adjoint au maire et immédiatement installé.

### ***Election du quatrième adjoint au maire***

#### **Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 13

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

A obtenu :

Monsieur KAPPEL Sébastien 13 (treize) voix

Monsieur KAPPEL Sébastien, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 4° adjoint au maire et immédiatement installé.

## **6- DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Madame le Maire expose à l'Assemblée que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

- 1° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre afférentes ;
- 2° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 3° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 4° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 5° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée à 2 000 € ;
- 6° De procéder seule à l'acquisition de petit matériel et de fournitures diverses jusqu'à concurrence de 1 500 € et jusqu'à concurrence de 4 000 € avec l'accord des adjoints ;
- 7° A ester en justice avec tous pouvoirs, au nom de la commune, à intenter toutes les actions en justice et à défendre les intérêts de la commune dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute action quelle que puisse être sa nature, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire ou de la décision de désistement d'une action. Elle pourra se faire assister par l'avocat de son choix.

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **7- INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Vu les articles L.2123- 20 à L.2123- 24- 1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation du maire et des 4 adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date du 12 janvier 2023 portant délégation de fonctions à Mesdames et Messieurs les adjoints,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 500 à 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 40,30%,

Considérant que pour une commune de 500 à 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 10,70%,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints comme suit avec effet au 12/01/2023 :

- Maire : 40,30% de l'indice brut terminal
- 1<sup>er</sup> adjoint : 10,70% de l'indice brut terminal
- 2<sup>ème</sup> adjoint : 10,70% de l'indice brut terminal
- 3<sup>ème</sup> adjoint : 10,70% de l'indice brut terminal
- 4<sup>ème</sup> adjoint : 10,70% de l'indice brut terminal

D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal et de transmettre au représentant de l'Etat la présente délibération et le tableau annexé récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux

membres du conseil municipal.

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **8- NOMINATION DES MEMBRES DES DIVERSES COMMISSIONS COMMUNALES**

L'Assemblée arrête comme suit la nomination des membres des diverses commissions communales :

##### Commission Finances et Economie :

**Francis DANIEL**, Angélique LOPEZ, Erwan BONTE, Jérôme SARRAN, Noël MEYSSONNIER, Judith AJCHENBAUM.

##### Commission Tourisme et Patrimoine :

**Judith AJCHENBAUM**, Angélique LOPEZ, Erwan BONTE, Aurélie AURAND, Claudine FRASSIN, Francis DANIEL, Stéphane KORTE, Axel JAROSZ.

##### Commission Culture et Vie Associative :

**Francis DANIEL**, Angélique LOPEZ, Aurélie AURAND, Claudine FRASSIN, Catherine SUDRE, Stéphane KORTE, Jérôme SARRAN, Judith AJCHENBAUM.

##### Commission Ecole et CLAE :

**Claudine FRASSIN**, Angélique LOPEZ, Anthony PECH, Catherine SUDRE, Inès RAYNAUD, Judith AJCHENBAUM.

##### Commission Environnement :

**Anthony PECH**, Aurélie AURAND, Claudine FRASSIN, Erwan BONTE, Jérôme SARRAN, Sébastien KAPPEL, Axel JAROSZ, Inès RAYNAUD, Judith AJCHENBAUM.

##### Commission Travaux – Voirie / Parc et Matériel :

**Jérôme SARRAN**, Anthony PECH, Sébastien KAPPEL, Noël MEYSSONNIER, Axel JAROSZ, Judith AJCHENBAUM.

##### Commission d'Appel d'offres :

**Titulaires** : Jérôme SARRAN, Anthony PECH, Noël MEYSSONNIER.

**Suppléants** : Judith AJCHENBAUM, Francis DANIEL, Sébastien KAPPEL.

##### Commission extra-municipale d'Action Sociale :

**Claudine FRASSIN**, Judith AJCHENBAUM, Aurélie AURAND, Sébastien KAPPEL, Jérôme SARRAN

Monique PRADELLES, Françoise ANDRIEU, Thérèse SORE, Jacqueline CAZELLES, Marie LABOURDETTE.

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **9- NOMINATION DES DÉLÉGUÉS AUX COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LAUTRÉCOIS PAYS D'AGOUT**

L'Assemblée arrête comme suit la nomination des membres des diverses commissions à la Communauté de Communes du Lautrécois Pays d'Agout :

##### Commission «Economie / ZAE» :

- Francis DANIEL - Titulaire  
- Angélique LOPEZ - Suppléante

##### Commission «Petite Enfance» :

- Claudine FRASSIN - Titulaire  
- Anthony PECH - Suppléant

Commission «Culture et Patrimoine» :

- Judith AJCHENBAUM - Titulaire
- Claudine FRASSIN - Suppléante

Commission «OM et Environnement» :

- Anthony PECH - Titulaire
- Erwan BONTE - Suppléant

Commission «Enfance, Jeunesse, Sport» :

- Claudine FRASSIN - Titulaire
- Inès RAYNAUD - Suppléante

Commission «Tourisme et Aquaval» :

- Judith AJCHENBAUM - Titulaire
- Angélique LOPEZ - Suppléant

Commission «EHPAD» :

- Jérôme SARRAN - Titulaire
- Noël MEYSSONNIER - Suppléant

Commission «Urbanisme / SPANC» :

- Jérôme SARRAN - Titulaire
- Judith AJCHEBAUM - Suppléante

Commission «Matériel et Espaces Verts» :

- Anthony PECH - Titulaire
- Jérôme SARRAN - Suppléant

Commission «Voirie» :

- Jérôme SARRAN - Titulaire
- Anthony PECH - Suppléant

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**10- NOMINATION DES DÉLÉGUÉS AUX ORGANISMES EXTÉRIEURS**

L'Assemblée arrête comme suit la nomination des délégués aux organismes extérieurs :

Délégué en charge des questions de défense :

- Noël MEYSSONNIER

Délégués au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Vielmur/Saint Paul :

- Sébastien KAPPEL - Titulaire
- Jérôme SARRAN - Titulaire
- Claudine FRASSIN - Suppléante
- Francis DANIEL - Suppléant

Délégué référant en matière de sécurité routière :

- Noël MEYSSONNIER

Délégués à la CCLPA

- Judith AJCHENBAUM
- Claudine FRASSIN

Délégué au Syndicat Mixte Agence de Gestion et Développement Informatique

- Sébastien KAPPEL

Délégués au Syndicat Départemental d'Energies du Tarn

- Judith AJCHENBAUM - Titulaire
- Noël MEYSSONNIER - Suppléant

Correspondant tempête :

- Anthony PECH - Titulaire
- Noël MEYSSONNIER - Suppléant

Suivi de site Centre de Stockage Déchets Ultimes Les Brugues :

- Noël MEYSSONNIER

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **11- QUESTIONS DIVERSES**

Sans objet.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été soumises au Conseil Municipal, Madame Judith AJCHENBAUM, Maire, déclare la séance close à 22h00.

AJCHENBAUM Judith	
AURAND Aurélie	Procuration à Mme AJCHENBAUM Judith
BONTE Erwan	
BUC Agnès	Procuration à Mme FRASSIN Claudine
DANIEL Francis	
FRASSIN Claudine	
KAPPEL Sébastien	
KORTE Stéphane	
LOPEZ Angélique	Procuration à M KAPPEL Sébastien
MEYSSONNIER Noël	Excusé
PECH Anthony	
SARRAN Jérôme	
SUDRE Catherine	Absente